



Collectif pour l'Éducation, la Culture et les Loisirs



Rapport Financier

Année 2022

Mardi 04 avril 2023

1. Année 2022

Comme présenté par le cabinet FOGEX, le résultat sur 2022 est de **- 806,37 euros**. Il est de peu déficitaire pour les raisons suivantes :

D'une part par une forte inflation sur les prix de l'alimentation, produits entretiens et fluides. Des augmentations salariales suite à 3 revalorisations en cours d'année : accord de branche en janvier budgétisé, une autre en juin et une revalorisation en août du SMIC. Un accident du travail qui nous a rajouté des charges salariales en vue du remplacement du salarié.

D'autre part nous pouvons constater une activité soutenue, avec un très bel été réalisé, un travail important pour limiter les dépenses courantes. Dans le cadre de la future harmonisation de la CTG prévue en 2024, la CAF nous octroie une dotation de 24k euros, soit un delta positif de 10k euros. Dotation qui reviendra à la normal en 2024.

A noter qu'au 31 décembre 2022 la trésorerie était de **30 036 euros**.

2. Proposition d'affectation des résultats 2021 et 2022

En 2022, il est proposé d'affecter le résultat 2021 (+ 4900,28€) et le résultat 2022 (- 870,36 €) aux Fonds propres associatifs

Montant des fonds propres avant affectation : + 14 259,83 €

Montant des fonds propres après affectation : + 18 289,75 €

3. Budget prévisionnel 2023

Pour 2023, le budget prévisionnel prévoit un total de charges, hors contribution volontaire, de 177 526 euros. Pour les recettes, nous avons prévu un montant de subvention (communales, intercommunales et départementales) de 57k euros, nous y reviendrons par la suite.

Nous avons intégré pour la 1^{ère} année au budget, la valorisation du travail et temps passés par les bénévoles, membres du conseil d'administration, valorisation se retrouvant dans la ligne contribution volontaire. Elle est estimée pour 2023 à l'équivalent d'un temps plein d'une personne.

Le budget 2023 s'annonce très compliqué avec le constat suivant :

- ✓ Une très bonne fréquentation du CECL. mais une inflation qui continue sur les prix de l'alimentation, des produits d'entretien et des fluides
- ✓ Un équilibre financier très difficile à obtenir par un financement fragile.
- ✓ Des demandes de subventions sans garantie d'obtention

Aujourd'hui le CECL se finance de la manière suivante :

- ✓ Subvention de la communauté de communes Mâconnais Tournugeois : principal financeur.
- ✓ « Vente » des familles (facturation de l'accueil à la journée, réalisation de camps et activités diverses)
- ✓ Participation de la CAF et de la MSA
- ✓ Depuis 2022, nous demandons la participation auprès des communes hors territoire communautaire afin de financer les enfants de leurs administrés accueillis au CECL. Pour rappel, les familles concernées paient déjà un surcoût de 3 euros/jour pour leur enfant. Peu réussi en 2022, nous avons renouvelé l'opération cette année. Nous avons demandé à 11 communes un montant global de 14k euros par un courrier avec les explications de calcul et fonctionnement, puis par des rencontres ou appels téléphoniques pour appuyer notre démarche. C'est un travail prenant, qui nécessite du temps, de la pédagogie et pour lequel nous nous heurtons à des communes qui financent déjà le SIGALE.

Nous continuons les demandes de subvention diverses : renouvellement de la demande de subvention auprès Du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) : retour prévu pour juillet 2023

4. Conclusion

La question du financement du CECL reste une de nos préoccupations majeures pour l'avenir de ce dernier. 2023 doit nous permettre de trouver un équilibre financier stable et pérenne, avec la participation de toutes les parties prenantes.